



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCMEF/17/1/Add.1  
21 juin 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances  
Dix-septième réunion  
Montréal, 15-16 juillet 2002

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

Après l'adoption de l'ordre du jour, le Sous-comité pourrait décider d'organiser ses travaux sur une journée et demie, en vue d'adopter son rapport dans l'après-midi de la deuxième journée.

**2. Rapport sur l'état de l'évaluation des projets d'aérosols**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/5 présente le rapport sur l'état de l'évaluation des projets d'aérosols.

Points à discuter: aucun

Action attendue du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport sur l'état de l'évaluation, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/5.

**3. Rapport sur l'étude théorique sur les projets de halons**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/6 présente les principales conclusions d'une étude théorique sur les projets de halons.

Points à discuter:

- Sujets d'évaluation identifiés et démarche proposée pour le choix des visites sur place de projets de halons, tels que présenté dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/6.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport sur l'étude théorique sur les projets de halons, présenté dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/6.
- 4. Rapport sur les informations recueillies concernant l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile (MAC) : suivi de la Décision 36/3**

Le Document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/7 présente les informations recueillies sur l'état de la mise en œuvre des projets de climatiseurs d'automobile, en guise de suivi de la Décision 36/3.

Points à discuter:

- Progrès réalisés dans l'élimination des systèmes de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12;
- Poursuite de l'installation en cours de systèmes de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12 sur des véhicules neufs, signalée dans certains pays;
- Poursuite de la production de systèmes de climatiseurs d'automobile et de composantes à base de CFC-12 pour le marché de l'après-vente;
- Règlements adoptés ou prévus dans divers pays pour terminer l'élimination dans le secteur de systèmes de climatiseurs d'automobile, y compris le secteur de l'entretien.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Demander à l'Administrateur principal, chargé de la surveillance et de l'évaluation, de préparer une mise à jour du présent rapport d'ici deux ans lorsque la majorité des règlements en cours de préparation dans les pays concernés seront opérationnels et que la production de systèmes de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12 sera probablement terminée, à l'exception de quelques quantités limitées pour le marché de l'après-vente.
2. Limiter les évaluations sur place à l'Inde, seul pays à avoir signalé la poursuite de l'installation de quantités importantes de systèmes de climatiseurs d'automobile à base de CFC, par les fabricants d'automobiles.

## **5. Comptes du Fonds multilatéral pour 2001**

Le Document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/8 résume les comptes vérifiés du Fonds pour les années 1991-2000 et les comptes certifiés pour l'année 2001.

Points à discuter:

- Réconciliation des données des comptes du Fonds avec les données contenues dans les rapports périodiques et financiers des agences d'exécution.

Action attendue du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de :

1. Prendre note, avec gratitude, du rapport contenu dans UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/8.

**6. Projets achevés avec soldes**

Le Document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/9 contient les rapports des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes et le remboursement des fonds provenant de projets annulés.

Points à discuter:

- Soldes des projets achevés depuis plus de deux ans; et
- Frais d'appui des agences.

Action attendue du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport contenu dans UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/9.
2. Prendre note du montant total de 14 804 128 \$ US, plus les frais d'appui, remboursé à la 37<sup>e</sup> réunion qui se répartit entre les agences, comme suit: PNUD, 299 193 \$ US avec des frais d'appui de 38 894 \$ US; PNUE, 69 497 \$ US avec des frais d'appui de 9 035 \$ US; ONUDI, 493 300 \$ US avec des frais d'appui de 64 128 \$ US et Banque mondiale, 13 42 138 \$ US avec des frais d'appui de 1 535 718 \$ US, calculés par le Secrétariat.
3. Prendre note des soldes des agences d'exécution qui totalisent près de 3 530 055 \$ US, excluant les frais d'appui, pour les projets achevés depuis plus de deux ans. Le montant retenu par agence serait: PNUD (653 985 \$ US, plus frais d'appui); PNUE (6 477 \$ US, plus frais d'appui); ONUDI (2 292 146 \$ US, plus frais d'appui) et la Banque mondiale (577 447 \$ US, plus frais d'appui).
4. Déduire les soldes de la recommandation 3 des futures approbations pour les agences d'exécution.
5. Demander à la Banque mondiale de rembourser les frais d'appui sur toutes les économies réalisées par les projets et pour les projets annulés, approuvés après la 16<sup>e</sup> réunion, et justifier pleinement les soldes dans son rapport périodique et dans son rapport sur les soldes, à remettre à la 38<sup>e</sup> réunion.

## 7. Retards dans la mise en œuvre

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/10 contient une évaluation des progrès réalisés par les projets qui présentaient des retards de mise en œuvre, d'après des décisions prises à des réunions précédentes du Comité exécutif. Il contient aussi des demandes d'annulation de projet additionnelles.

### Points à discuter:

- Retrait possible de certains projets de la liste des projets avec retards de mise en œuvre;
- Projets qui n'ont pas respecté les échéances;
- Élimination des CFC à Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd.;
- Échéances et objectifs pour les projets qui n'ont pas fait de progrès;
- Annulations de projets et de composantes de projets; et
- Annulation des projets qui ont reçu les décaissements de fonds et terminé l'élimination.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note des rapports, contenus dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/10, sur les projets qui ont connu des retards de mise en œuvre, attribuables à la France et aux quatre agences d'exécution.
2. Prendre note des mesures prévues qui seront prises par le Secrétariat et les agences d'exécution suite à l'évaluation des progrès par le Secrétariat, à savoir, des progrès, quelques progrès et aucun progrès, et en informer les gouvernements.
3. Demander des rapports sur les projets qui figurent dans le Tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/10 et dont les échéances n'ont pas été respectées et décider s'il y a lieu de prendre d'autres mesures.
4. Décider si des mesures sont nécessaires pour les projets qui n'ont pas fait de progrès, figurant au Tableau 3 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/10.
5. Recevoir un rapport de Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd. (URT/REF/18/INV/06) et prendre note des mesures requises.
6. Fixer des échéances pour la réalisation des objectifs suivants:
  - a) Conversion à une technologie sans CFC dans le projet de fabrication de mousse flexible de polyuréthane (plaques) à Chengdu Plastics n° 7, en Chine (CPR/FOA/20/INV/179) (Banque mondiale); établissement d'une ligne de crédit avant le dépôt des documents à la 38<sup>e</sup> réunion.

- b) Attawarla and Co. Pvt. Ltd. Conversion d'aérosols à Bombay, Inde (IND/ARS/22/INV/137) (Banque mondiale); obtenir l'approbation du contrôleur en chef des explosifs avant le dépôt des documents à la 38<sup>e</sup> réunion.
7. Annuler les projets ou les composantes de projet suivant(e)s:
- a) Élimination des CFC au Laboratoire Bendi en Algérie (ALG/ARS/20/INV/18) (ONUDI) - en prenant note que le Gouvernement accepte de récupérer les équipements et de s'assurer que les équipements achetés pour le projet Bendi serviront à la conversion d'une usine d'aérosols en Algérie; de l'élimination de 19,2 tonnes de PAO ainsi que du décaissement de 53 700 \$US sur les 56 790 \$US approuvés avant l'annulation du projet.
- b) Élimination des CFC à l'usine de mousse de polyuréthane flexible de Ets. Leulmi Essaid en Algérie (ALG/FOA/22/INV/21) (ONUDI).
- c) Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers de Radio Victoria Catamarca, S.A. en Argentine (ARG/REF/22/INV/58) (ONUDI) - en prenant note du montant de l'approbation initiale de 599 896 \$US et du décaissement de 145 352 \$US.
- d) Élimination des CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Lobato San Luis S.A. en Argentine (ARG/REF/23/INV/69) (Banque mondiale).
- e) Préparation de projet dans le secteur des aérosols en Bosnie herzégovine (BHE/ARS/30/PRP/03) (ONUDI).
- f) Annulation partielle de la composante Hydraumatic dans le projet cadre pour la conversion de cinq entreprises des CFC-11 au HCFC-141b et des CFC-12 au HFC-134a à EZ Industria, Hydraumatic, Memoncin, Unifrio et des CFC-12 au HFC-134a à Croydon au Brésil (BRA/REF/34/INV/219) (ONUDI) - en prenant note du rajustement du budget du projet de 469 452 \$US à 429 652 \$US, plus les frais d'appui.
- g) Conversion des CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et des CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale et de mousse de polyuréthane rigide à Baharanfarr Co. en Iran (IRA/REF/31/INV/70) (PNUD) - en prenant note que le Gouvernement a informé le PNUD du changement de propriétaire à la tête de la compagnie et de l'arrêt des opérations utilisant des SAO, ce qui représente l'élimination de 19 tonnes de PAO.

- h) Préparation d'un projet d'élimination dans le secteur du bromure de méthyle au Kenya (KEN/FUM/30/PRP/21) (ONUDI).
  - i) Élimination des CFC à INDATEC/Industria de aplicacoes tecnico-domesticas Ltd. au Mozambique (MOZ/REF/18/INV/04) (ONUDI) - en prenant note que sur le montant de 581 515 \$ approuvé pour ce projet, 334 113 \$US ont été décaissés avant l'annulation.
  - j) Conversion d'équipements de réfrigération commerciale pour l'élimination de CFC-12, HCFC-502 et CFC-11 à Technofrig S.A. en Roumanie (ROM/REF/19/INV/08) (ONUDI) - en prenant note que 6,9 tonnes de PAO ont été éliminées et qu'un montant de 42 024 \$US sur les 297 768 \$US a été décaissé avant l'annulation.
  - k) Élimination de CFC-11 à Go-Ya Sungar Ltd. Sti. en Turquie (TUR/FAO/23/INV/31) (ONUDI) - en prenant note qu'un montant de 219 771 \$US sur les 533 400 \$US approuvés pour le projet a été décaissé avant l'annulation.
8. Tenir compte de l'élimination de la consommation du pays concerné et l'indiquer comme telle dans les rapports périodiques sur les projets annulés lorsque des équipements ont été livrés et la plupart des montants versés à l'entreprise.

## **8. Rapports périodiques en date du 31 décembre 2001**

### **a) Rapport périodique global**

Le Document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/11 résume les progrès et les informations financières concernant la mise en œuvre des projets et des activités, financés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2001.

#### Points à discuter:

- Différences entre les comptes du Fonds et les rapports périodiques des agences d'exécution;
- Augmentation des retards dans la mise en œuvre des projets d'investissement, 6 mois en moyenne;
- Progrès de la mise en œuvre au niveau des pays;
- Augmentation du nombre de projets annulés.

#### Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport périodique global du Fonds multilatéral, tel que contenu dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/11.

2. Demander aux agences d'exécution de fournir des explications à la réunion sur les différences entre les comptes du Fonds multilatéral pour 2001 et les montants des fonds approuvés et des décaissements, indiqués dans leurs rapports périodiques.

**b) Coopération bilatérale**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/12 contient le rapport périodique sur les activités mises en œuvre dans le cadre de la coopération bilatérale par l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Italie, le Royaume-Uni et la Suède.

Points à discuter:

- Le Japon, la Pologne et la Suisse n'ont pas transmis leurs rapports périodiques
- Incohérences dans les données

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note, avec gratitude, des rapports périodiques remis par les Gouvernements de l'Allemagne, de l'Australie, de la Belgique, du Canada, de la Finlande, de la France, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Suède.
2. Demander aux Gouvernements du Japon, de la Pologne et de la Suisse de remettre leurs rapports périodiques à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre.
3. Demander aux Gouvernements de la Belgique, de la France et de l'Allemagne de remettre des rapports sur les projets qui présentent des retards de mise en œuvre, à la 38<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.
4. Demander aux agences bilatérales de vérifier leurs données par rapport à l'Inventaire des projets approuvés avant de les présenter dans leurs rapports périodiques.
5. Demander au Gouvernement de l'Allemagne de préciser, dans un rapport à remettre à la 38<sup>e</sup> réunion dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre, les dépassements apparents dans le projet pour l'Égypte ainsi que les conditions d'approbation des projets de récupération et de recyclage en Égypte et en Syrie.

**c) PNUD**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/13 contient le rapport périodique du PNUD pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce rapport.

Points à discuter:

- Mesures à prendre dans 3 projets présentés pour examen individuel, suite aux rapports du PNUD;
- Dépassements apparents dans certains projets;
- Projets de mousses au Maroc;
- Ententes pluriannuelles;
- Différences par rapport à l'Inventaire des projets approuvés.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport périodique du PNUD tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/13.
2. Prendre note des 259 projets du PNUD, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 3 952 495 \$ US.
3. Noter que le PNUD fera rapport, à la 38<sup>e</sup> réunion, sur un maximum de 79 projets avec des retards de mise en œuvre, dont 28 étaient déjà dans cette catégorie l'an dernier.
4. Prendre des mesures (surveillance continue ou annulation) pour les projets suivants, après avoir entendu les rapports de mise à jour du PNUD:
  - a) Conversion des CFC-11 à une technologie au LIA dans la fabrication de mousse compacte de polyuréthane (PU) flexible dans quatre entreprises argentines Cosmos, La Cardeuse, Jovis et Micropore (ARG/FOA/31/INV/111) et reformulation du projet pour l'unique compagnie qui reste financièrement viable, tout en notant que les trois autres compagnies ne pourront solliciter à nouveau le financement du Fonds, selon la Décision 29/8;
  - b) Élimination des CFC-11 et CFC-12 par la conversion au HCFC-141b et HFC-134a, respectivement, dans la fabrication d'équipements de réfrigération commerciale à Quena S.A. au Costa Rica (COS/REF/27/INV/20); et
  - c) Élimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de congélateurs ménagers à Jilin Jinouer Electric Appliances Group Co. en Chine (CPR/REF/23/INV/225).
5. Rembourser 105 826 \$ US au PNUD pour des soldes de projets, remboursés par le PNUD mais imputés contre des décaissements. Ce faisant, le Comité exécutif pourrait s'inquiéter des données inexactes communiquées par le PNUD. Il pourrait aussi noter que le PNUD modifiera les décaissements communiqués pour les projets contenus dans son rapport périodique, d'un montant de 245 899 \$ US, attribué par erreur aux mauvais comptes de projets, causant des dépassements apparents qui en fait n'existent pas.

6. Prendre les mesures appropriées au sujet des ententes pluriannuelles, basées sur la performance, dans le secteur des solvants en Chine, après avoir reçu des précisions du PNUD sur l'élimination réalisée en 2000; de l'entente sur le bromure de méthyle au Costa Rica, après avoir reçu des précisions sur les plus récents efforts du PNUD en vue d'une entente avec le Gouvernement du Costa Rica, à la lumière des inquiétudes exprimées par les producteurs de melons.

**d) PNUE**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/14 contient le rapport périodique du PNUE pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce rapport.

Points à discuter:

- Lenteur de la mise en œuvre dans les 14 projets de renforcement des institutions
- Stockage des halons pour 5 pays de l'Amérique latine et des Caraïbes
- Publications mondiales

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport périodique contenu dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/14.
2. Demander au PNUE de remettre des rapports de situation sur les projets de renforcement des institutions dont la mise en œuvre est lente dans les pays suivants: Bahamas, Botswana, Cameroun, Rép. Centrafricaine, RD du Congo, Dominique, Grenade, Lesotho, Mozambique, Papouasie-Nouvelle Guinée, Samoa, St. Kitts et Nevis, St. Vincent et les Grenadines et la Tanzanie. En outre, prendre note, avec inquiétude, des projets de renforcement des institutions des pays suivants, classés dans la catégorie des mises en œuvre lente pour une deuxième année: Rép. Centrafricaine, Dominique, Mozambique, St. Vincent et la Tanzanie; et, pour une troisième année, dans le cas des Bahamas, du Botswana, de la Papouasie-Nouvelle Guinée et de St. Kitts et Nevis.
3. Prendre note des 16 projets du PNUE, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 323 040 \$ US.
4. Prendre note des 24 projets du PNUE présentant des retards de mise en œuvre dont 16 étaient déjà dans cette catégorie l'an dernier et noter qu'un rapport sur ces projets devrait être déposé à la 38<sup>e</sup> réunion.
5. Annuler le projet "Élaboration d'un plan de stockage des halons pour cinq pays d'Amérique latine" (LAC/HAL/26/TAS/28) et demander le dépôt d'un nouveau projet, conforme aux précédents établis pour les projets régionaux de stockage des halons.

6. Demander au PNUE de vérifier si les documents suivants ont été remplis comme prévu:
  - a) Listes de référence sur la mise à jour de technologies et documents révisés sur le contrôle de la qualité (GLO/SEV/16/TAS/76);
  - b) Modules de formation sur la gestion de l'élimination des SAO dans des petites et moyennes entreprises (PME) (GLO/SEV/19/TAS/112); et
  - c) Préparation de fiches techniques sur les options technologiques en liaison avec les Protocole de Kyoto et de Montréal (GLO/SEV/27/TAS/182).
  - e) **ONUDI**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/15 contient le rapport périodique de l'ONUDI pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce rapport.

Points à discuter:

- Lenteur de la mise en œuvre dans le projet de renforcement des institutions en Yougoslavie;
- Annulation possible du projet de réfrigération à Bole Electric Appliances Group en Chine (CPR/REF/23/INV/222) et du projet de mousse rigide Friobox au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83);
- Différences par rapport à l'Inventaire des projets approuvés.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport périodique de l'ONUDI contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/15.
2. Demander à l'ONUDI de remettre un rapport de situation additionnel sur le projet de renforcement des institutions en Yougoslavie dont la mise en œuvre est lente, tout en notant, avec inquiétude que le projet de renforcement des institutions pour la Yougoslavie se retrouve dans la catégorie des projets dont la mise en œuvre est lente pour une deuxième année.
3. Prendre note des 138 projets de l'ONUDI, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 4 661 333 \$ US.
4. Prendre note des 34 projets du l'ONUDI présentant des retards de mise en œuvre dont 21 étaient déjà dans cette catégorie l'an dernier et noter qu'un rapport sur ces projets devrait être déposé à la 38<sup>e</sup> réunion .
5. Prendre des mesures (surveillance continue ou annulation) pour les projets suivants, après avoir entendu les rapports de mise à jour de l'ONUDI:

- a) Élimination des SAO à l'usine de réfrigérateurs de Bole Electric Appliances Group, en Chine (CPR/REF/23/INV/222); et
- b) Remplacement des CFC-11 par du HCFC-141b à Friobox pour la production de panneaux de PU rigide au Venezuela (VEN/FOA/31/INV/83).
6. Noter que les soldes remboursés, à la 30<sup>e</sup> réunion, pour les projets suivants ont été ensuite remplacés par les données remises à la 34<sup>e</sup> réunion pour ces mêmes projets. Le Trésorier devrait réviser les montants remboursés pour les projets suivants, à partir des données remises à la 34<sup>e</sup> réunion:

BOT/FUM/24/PRP/04	CMR/FUM/24/PRP/13	COL/FUM/21/PRP/23
CRO/FUM/24/PRP/07	DOM/FUM/25/PRP/18	DRK/FUM/23/PRP/04
IDS/FUM/23/PRP/69	JAM/FUM/24/PRP/08	JOR/FUM/23/PRP/36
MDN/FUM/25/PRP/08	MEX/FUM/22/PRP/58	THA/FUM/22/PRP/65
TUR/FUM/24/PRP/36	URU/FUM/24/PRP/26.	

7. Prendre note des erreurs dans les soldes remboursés à la 34<sup>e</sup> et 36<sup>e</sup> réunion pour le projet ALG/REF/27/PRP/35. Le Trésorier devrait ajuster en conséquence le dossier de ce projet. En autorisant ces ajustements imputables à des erreurs dans les rapports de l'ONUDI, le Comité exécutif pourrait prendre note avec inquiétude des données inexactes communiquées par l'ONUDI.

**f) Banque mondiale**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/16 contient le rapport périodique de la Banque mondiale pour les activités menées jusqu'au 31 décembre 2001 ainsi que les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sur ce rapport.

Points à discuter:

- Projets en cours, approuvés en 1994 ou avant;
- Dépassements apparents dans les projets;
- Ententes pluriannuelles basées sur la performance;
- Dates d'achèvement prévues pour trois projets (CPR/FOA/29/INV/311, CPR/FOA/29/INV/323 et IDS/FOA/29/INV/115);
- Retards dans la mise en œuvre du projet en Colombie (COL/FOA/29/INV/39);
- Équipements à détruire dans le projet d'aérosols en Chine (CPR/ARS/24/INV/244);
- Résultats de la mission de mai 2002 pour le projet de halons, India Real Value (IND/HAL/18/INV/60);
- Différences par rapport à l'Inventaire des projets approuvés, dans les dates d'achèvement, les fonds approuvés, les ajustements, les frais d'appui et la quantité de SAO éliminées.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport périodique de la Banque mondiale, contenu dans le document UNEP/OzL/.Pro/ExCom/37/16.
2. Demander à la Banque mondiale de fournir un degré d'informations comparable à ce que fournissent les autres agences, à la 38<sup>e</sup> réunion dans le contexte des projets avec des retards de mise en œuvre, pour ses 7 projets de renforcement des institutions.
3. Prendre note des 72 projets de la Banque mondiale, classés comme achevés depuis plus d'un an, en mai 2001, avec des soldes totalisant 11 953 777 \$ US.
4. Prendre note des 78 projets de l'ONUDI présentant des retards de mise en œuvre dont 47 étaient déjà dans cette catégorie l'an dernier et noter qu'un rapport sur ces projets devrait être déposé à la 38<sup>e</sup> réunion .
5. Autoriser la Banque mondiale à ajuster les budgets pour les crédits de subventions approuvés à la 7<sup>e</sup> réunion pour la Tunisie et la Jordanie afin de refléter les montants décaissés, sur une base individuelle de projet.
6. Noter qu'un dépassement de 1 000 \$ US pour le projet de mousse de 50% n'est pas autorisé, conformément à la Décision 17/22.
7. Apporter des réponses aux requêtes du Secrétariat sur les ententes pluriannuelles, au cours de la 17<sup>e</sup> réunion du Sous-comité et prendre note des réponses sur:
  - a) le retard signalé par la Banque mondiale dans la signature de l'entente avec les Bahamas;
  - b) le besoin d'amender les ententes pour les programmes d'élimination des CFC en Malaisie et en Thaïlande;
  - c) la lenteur dans le décaissement des fonds pour le plan d'élimination du secteur des halons en Chine et le plan d'élimination de la production de CFC;
  - d) l'élimination du secteur des systèmes de climatiseurs d'automobile à base de CFC en Chine, en 2001;
  - e) le démantèlement des usines de production de halons en Inde, en 2001;
  - f) l'objectif de mars 2002 pour la signature de tous les accords de prêts partiels pour le projet de refroidisseurs en Thaïlande.
8. Noter que la Turquie n'a pas atteint son objectif de réduction de consommation en 2000, selon l'entente conclue avec le Comité exécutif et déduire 6 tonnes PAO de la consommation admissible de bromure de méthyle pour 2001.

9. Acquiescer aux futures requêtes du Secrétariat pour fournir des renseignements sur ces ententes dans le cadre des rapports périodiques.
10. Demander le dépôt de rapports à la 38<sup>ème</sup> réunion, dans le contexte des retards de mise en œuvre, sur les projets suivants pour lesquels la Banque mondiale n'était pas en mesure d'évaluer la future date d'achèvement: projet Shenzou de mousse en Chine (CPR/FOA/29/INV/311), projet Handan Huisheng de mousse en Chine (CPR/FOA/29/INV/323) et projet PT Sentra Sukses Selalu de mousse en Indonésie (IDS/FOA/29/INV/115).
11. Demander à la Banque mondiale de ne pas déposer de demandes pour des projets en Colombie, tant que l'exemption fiscale, demandée pour les projets du Fonds multilatéral mis en œuvre par la Banque mondiale, n'est pas appliquée.
12. Demander à la Banque mondiale de débloquer les fonds pour le projet de halons Real Value en Inde ou d'envisager transférer le projet à une autre agence.
13. Prendre note, avec inquiétude, des divergences continues dans des données de projet essentielles, telles que les montants approuvés, les ajustements, les frais d'appui et demander au Trésorier de certifier ces données pour la Banque mondiale, dans un rapport qui sera présenté à la 38<sup>e</sup> réunion.

## **9. Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités pour 2001**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/17 présente l'évaluation des plans d'activités de 2001 des agences d'exécution ainsi que les recommandations du Secrétariat.

### Points à discuter:

- Performance des agences d'exécution par rapport aux indicateurs de rendement de leurs plans d'activités pour 2001;
- Absence d'évaluation selon les indicateurs propres au PNUE;
- Besoin éventuel d'un nouvel indicateur de rendement sur la finalisation financière des projets.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note de l'évaluation de la performance des agences d'exécution par rapport à leurs plans d'activités pour 2001, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/17.
2. Prendre note de la performance du PNUE par rapport aux indicateurs propres à son mandat spécifique.
3. Décider de retenir les fonds correspondant aux soldes des projets achevés depuis plus de 24 mois.

**10. Rapport de mise à jour sur la situation des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18 comprend deux parties. La Partie I a été préparée en réponse à la décision 32/76 b) et présente une discussion sur la méthodologie adoptée pour les analyses de conformité en ce qui concerne les CFC, les halons, le bromure de méthyle, le tétrachlorure de carbone (CTC) et le chloroforme de méthyle (TCA). La Partie II contient une analyse des données sur la consommation de SAO, par secteur; ces données proviennent des rapports sur la mise en œuvre des programmes de pays, remis au Comité exécutif par les pays visés à l'article 5.

Points à discuter:

- Bilan de la conformité et planification d'activités.
- Risque de non-conformité au gel des CFC pour les Bahamas qui ont une entente avec le Comité exécutif.
- Erreurs évidentes dans les données qui indiquent des consommations de base et courante négatives.
- Risque de non-conformité au gel pour le bromure de méthyle dans des pays qui ont des ententes d'élimination avec le Comité exécutif.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Prendre note du rapport de mise à jour sur la situation des pays visés à l'article 5 en ce qui concerne leur conformité aux mesures initiales de contrôle prévues par le Protocole de Montréal, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18.
2. Demander aux pays visés à l'article 5 concernés ainsi qu'aux agences bilatérales et d'exécution de tenir compte des analyses contenues dans ce rapport (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/18) pour planifier leurs futurs plans d'activités.
3. Prier le Secrétariat de demander au Gouvernement des Bahamas une explication sur les données relatives aux CFC, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays et qui dépassent de plus de 50% le niveau maximum de consommation convenu pour 2001 dans l'entente d'élimination nationale.
4. Inciter le Costa Rica, la Géorgie, le Ghana, le Liban, le Malawi, le Maroc, le Pérou, la Turquie et l'Uruguay à accélérer la mise en œuvre de leurs ententes d'élimination pour réaliser le gel de leur consommation de bromure de méthyle.
5. Demander à l'Argentine, la Chine, la Croatie et la Roumanie de revoir leurs données sur le CTC pour s'assurer de n'avoir pas inclus le CTC pour les produits intermédiaires.

6. Demander à l'Argentine de revoir les données sur sa consommation de halons en 2001, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays car elles mentionnent une consommation négative.
7. Demander au Salvador de revoir ses données sur sa consommation de bromure de méthyle en 2001, communiquées au Secrétariat du Fonds dans le rapport sur la mise en œuvre du programme de pays, car elles mentionnent une consommation négative.

## **11. Addenda aux plans d'activités pour 2002**

### **PNUD**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/19 contient l'addendum au plan d'activités du PNUD pour 2002.

#### Points à discuter:

- Activités incluses dans l'addendum;
- Indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés, révisés; et
- Attribution des fonds si les activités ne sont pas approuvées.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Endosser l'addendum au Plan d'activités du PNUE pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/19, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets identifiés, ni de leurs niveaux de financement, et
2. Prendre note de la révision des indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés à venir, le cas échéant.
3. Discuter de l'attribution des fonds pour l'addendum si les activités ne sont pas approuvées.

### **ONUDI**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/20 contient l'addendum au plan d'activités de l'ONUDI pour 2002.

#### Points à discuter:

- Activités incluses dans l'addendum;
- Indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés, révisés; et
- Attribution des fonds si les activités ne sont pas approuvées.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Endosser l'addendum au Plan d'activités de l'ONUDI pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/20, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets identifiés, ni de leurs niveaux de financement, et
2. Prendre note de la révision des indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés à venir, le cas échéant.
3. Discuter de l'attribution des fonds pour l'addendum si les activités ne sont pas approuvées.

### **Banque mondiale**

Le Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/21 contient l'addendum au plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002.

Points à discuter:

- Activités incluses dans l'addendum;
- Indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés, révisés; et
- Attribution des fonds si les activités ne sont pas approuvées.

Actions attendues du Sous-comité: Le Sous-comité pourrait recommander au Comité exécutif de:

1. Endosser l'addendum au Plan d'activités de la Banque mondiale pour 2002, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/21, tout en notant que cet endossement ne signifie pas l'approbation des projets identifiés, ni de leurs niveaux de financement, et
2. Prendre note de la révision des indicateurs de rendement pondérés et non-pondérés à venir, le cas échéant.
3. Discuter de l'attribution des fonds pour l'addendum si les activités ne sont pas approuvées.

### **12. Autres sujets**

### **13. Adoption du rapport du Sous-comité**